



La filière laitière en Suisse



1

Contenu

Spécificités des exploitations laitières	2
La filière suisse lait-fromages (carte des flux)	4
Les filières romande et alémanique lait-fromages	6
Tendances dans la consommation des produits laitiers	8
Les jalons de l'évolution du marché du lait	9
Exportations de fromages	
Le prix du lait à la production en Suisse	10
• Evolution du prix et de la collecte par type de lait	11
• Comparaison des prix à la production avec l'étranger	12
• Un système destiné à réguler les prix: la segmentation du lait d'industrie	13
Les coûts de production des exploitations	17
La répartition de la valeur ajoutée en filière	18
Conclusion	20

Impressum

Edition	AGRIDEA Jordils 1 • CP 1080 CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 F +41 (0)21 617 02 61 www.agridea.ch
Auteur-e-s, collaboration technique	Pascal Python, Fabienne Gresset et Sophie Révion, AGRIDEA
Relecture	Stefan Kohler, IP-Lait; Martin Rügsegger, PSL
Mise en page	Rita Konrad, AGRIDEA
Article no	2929
Impression	AGRIDEA
©	AGRIDEA, 2018

Depuis la suppression du contingentement laitier en 2009, la filière laitière, et plus particulièrement le canal du lait industriel, est sous pression. Cette fiche aborde tous les aspects de la filière laitière et fromagère, des structures d'exploitation, des prix payés aux producteurs, de leurs coûts de production jusqu'aux canaux de commercialisation ainsi que les mécanismes de formation de prix du lait.

La filière suisse, avec une production annuelle de 4 millions de tonnes, est un poids plume avec moins de 1 % du lait mondial. En 2015, 818 milliards de kg de lait ont été produits dans le monde, dont 674 milliards de kg de lait de vache (82 %) et 110 milliards de kg de lait de bufflonne (13 %).

Les points essentiels

- Production de lait en suisse: exploitations principalement herbagères avec une forte tradition fromagère.
- Libéralisation grandissante du marché du lait suisse, avec des effets sur le prix du lait et sur les structures de production.
- Mécanisme de formation des prix dépendant du type de produit. Le prix du lait d'industrie et celui du lait de fromagerie n'évoluent pas de la même façon.
- Mise en place d'un système de régulation des quantités par segment pour tenter de maintenir les prix.
- Importance de connaître et d'optimiser ses coûts de production dans un contexte difficile.
- La répartition de la valeur ajoutée en filière ne se fait pas toujours au profit du producteur, du fait d'un manque de transparence et de structures de pilotage très hétérogènes.

Spécificités des exploitations laitières

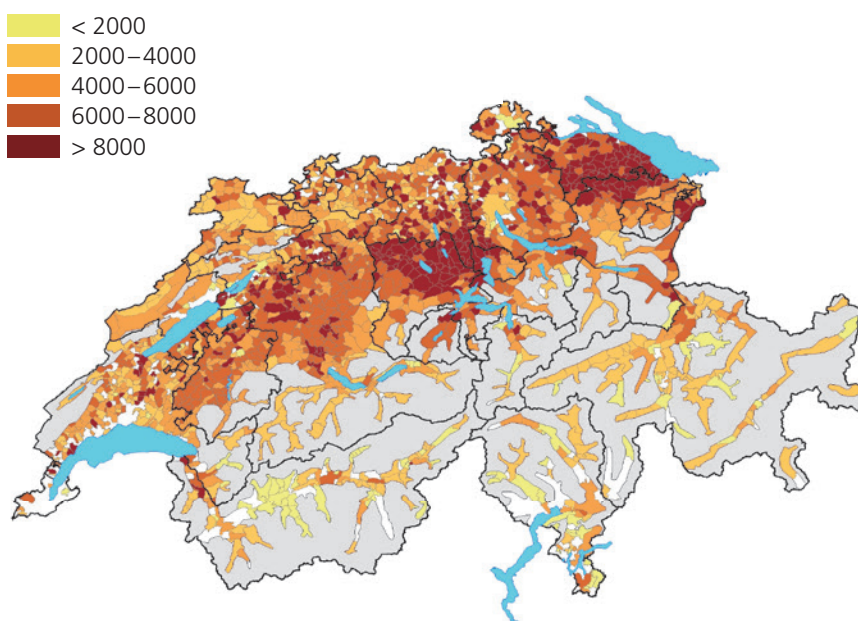
L'exploitation laitière moyenne (OFAG 2017) dispose de 26,5 ha de surfaces agricoles utiles (SAU) et de 26 vaches. Elle commercialise 163 150 kg de lait (+2,7 % par rapport à 2016). Sur un total de 20 357 producteurs de lait, soit 733 producteurs de moins qu'en 2016, presque la moitié (48 %) est située en zone de montagne. Sur les 3,43 millions de tonnes (mio t) de lait commercialisés, 43 % (1,48 mio t lait) sont transformés en fromage en 2017.

Plus de 6 % des producteurs produisent 22 % du volume total de la collecte (droit de livraison supérieur à 400 000 kg) alors que 74 % des exploitations avec de petites structures (droit de livraison inférieur à 200 000 kg) livrent 45 % de la collecte totale.

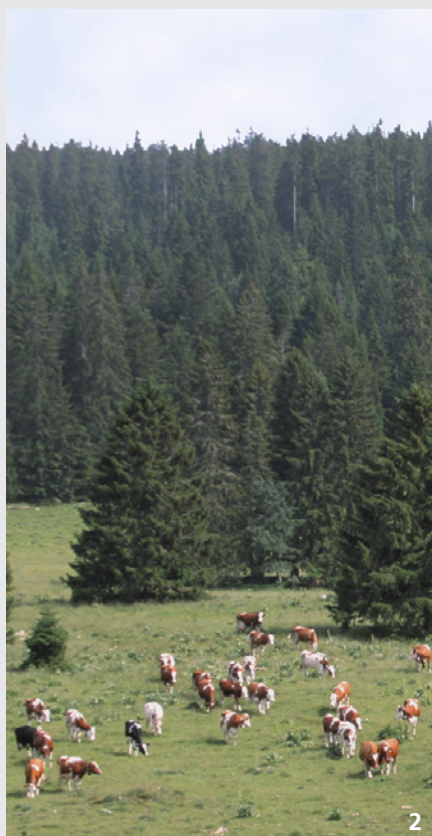
Livraisons moyennes par ha SAU et par commune

La carte ci-dessous permet de visualiser la densité de la production laitière qui est surtout concentrée en plaine (brun de plus en plus foncé) où les conditions de production sont plus faciles qu'en montagne (par ex. par une production fourragère plus intensive qui permet de produire en moyenne 13 000 kg de lait par ha de surface fourragère en plaine contre seulement 5700 kg de lait/ha en montagne).

Livraisons moyennes par ha SAU et par commune, 2017



Source : Swisstopo, OFAG, Evaluation des données sur la production de lait, année civile 2017

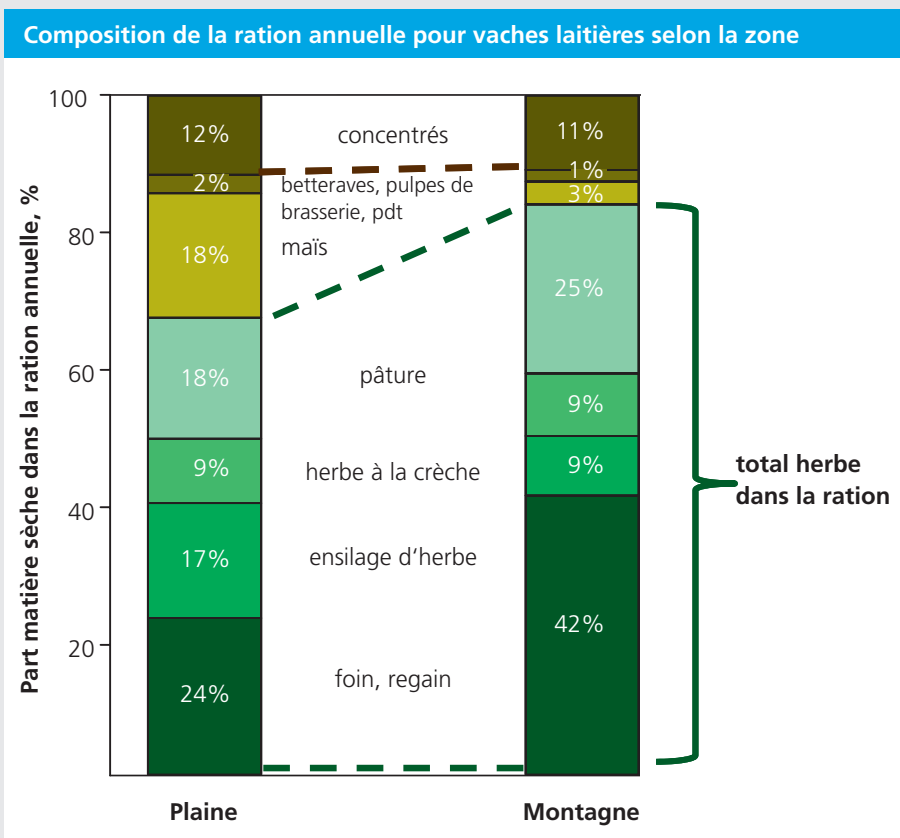


Plus de 70 % de la SAU en Suisse est herbagère, surtout composée de prairies permanentes où l'implantation de cultures est impossible. **Seuls des herbivores peuvent valoriser en viande et en lait ces espaces et les maintenir ouverts.** Le bénéfice écologique de l'élevage est donc considérable puisqu'il favorise le maintien de la biodiversité et limite le développement des zones de friches. Ce rôle est d'ailleurs soutenu par le système des paiements directs, avec la mise en place de différentes contributions (par ex. contribution au paysage cultivé). Pour ces raisons, parmi l'ensemble des exploitations suisses (51 620, références 2017), 72,5 % sont spécialisées en production animale (dont 63 % avec des herbivores), 8 % en cultures-élevages et 19,5 % en production végétale. Environ 13 % des exploitations suivent les exigences de l'agriculture biologique.



En comparaison des rations européennes, la ration annuelle des vaches laitières suisses se démarque par **une part très élevée d’herbe** (fraîche, ensilée ou séchée) **et peu de concentrés** (aliments complémentaires achetés ou intraconsommés). Une enquête sur 157 exploitations en Suisse alémanique (dont les résultats sont présentés ci-après) confirme la part élevée en herbages (76 %) et une utilisation raisonnée en concentrés (11 %). Selon une évaluation de l’OFAG, trois quarts des exploitations ont participé en 2014 et 2015 au nouveau programme PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages) limitant les concentrés à 10 % dans la ration annuelle. En moyenne une vache produit 6850 kg de lait avec l’apport de 740 kg de concentrés ou 108 g/kg de lait produit sur une lactation moyenne de 305 jours. Le graphique ci-dessous nous permet de relever la faible part de maïs (3 %) et la part importante d’herbe (85 %) en montagne.

De nombreuses études ont démontré qu’un régime riche en herbe est le levier le plus efficace pour obtenir un lait avec un profil d’acides gras intéressant¹, acides gras polyinsaturés et ratio oméga 6/oméga 3 favorable pour la santé. De plus, les systèmes laitiers avec une grande part d’herbe dans la ration sont plus autonomes (plus de lait produit à partir du fourrage de l’exploitation et moins d’achats à l’extérieur) et garantissent une meilleure traçabilité du produit.



Source: S. Ineichen et B. Reidy, HAFL, 2015

Sources des photographies

- 1–5, 7 © Le Gruyère AOP
- 6 © Pascal Python, AGRIDEA
- 8, 9 © Fabienne Gresset, AGRIDEA

¹ Consulter la fiche thématique n° 2728 pour une synthèse « Comment améliorer le profil des acides gras du lait ? » AGRIDEA 2015: en libre accès sur www.agridea.ch



La filière suisse lait-fromages

L'ensemble des échelons de la production de la matière première, de sa transformation et commercialisation jusqu'au produit final pour le consommateur, est illustré et synthétisé dans ces cartes des flux de la filière du lait réalisées par AGRIDEA.

Commentaires et faits importants de la filière laitière, de la production à la mise en marché des produits

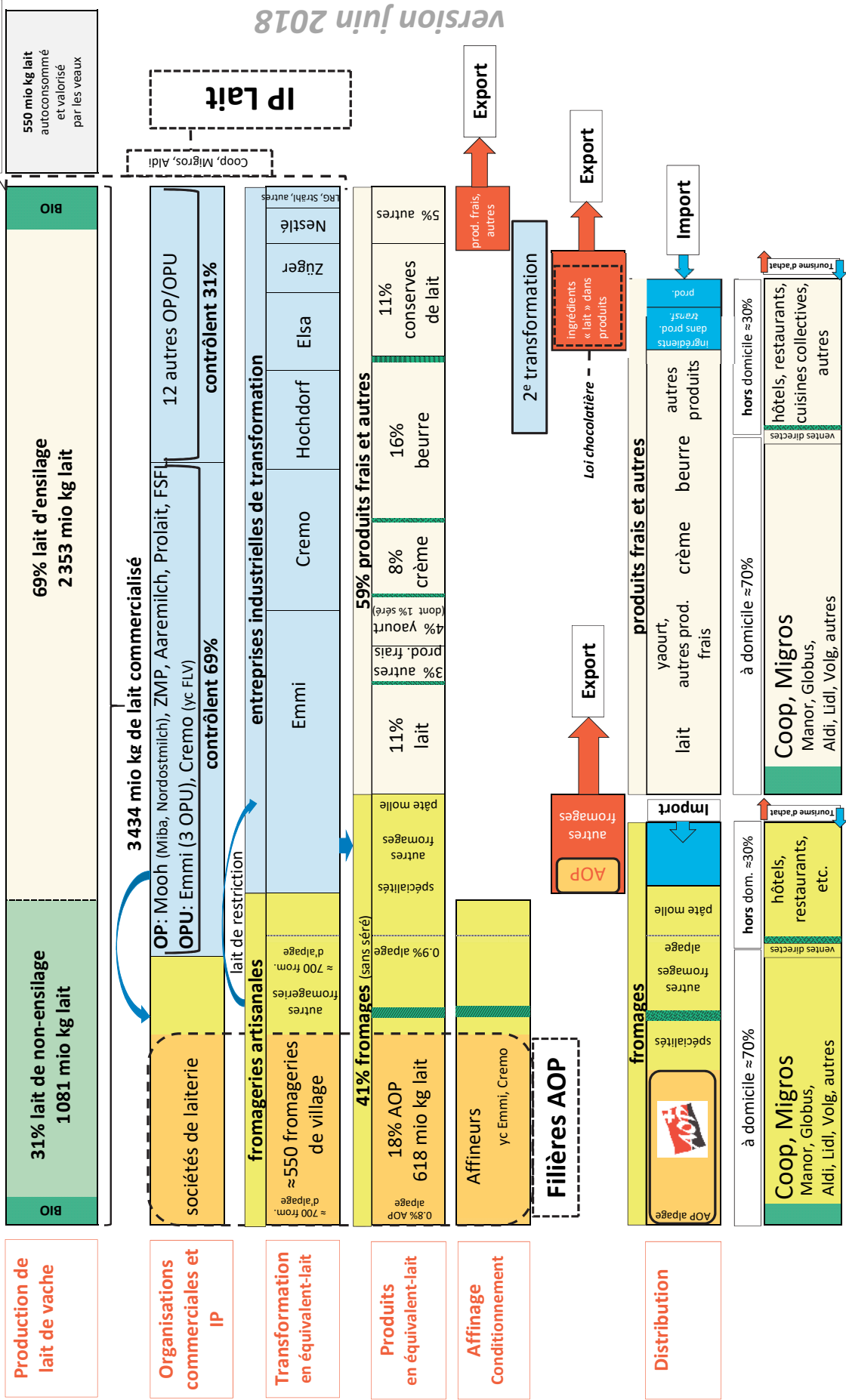
- La majorité des 21 090 producteurs sont affiliés à environ 20 organisations commerciales et négociatrices, et à 15 interprofessions fromagères (IP). Plus de 7500 producteurs (36 %) livrent leur lait dans des filières fromagères AOP.
- En fonction de l'alimentation des vaches (non-ensilage = foin/regain ou ensilage), le lait suit deux grands canaux de transformation :
 - la filière fromagère AOP à haute valeur ajoutée (en beige) correspondant à moins d'un cinquième du lait total (sur 3434 mio kg) à laquelle s'ajoute une filière non AOP de fromages (en jaune) pour le solde du lait non-ensilage ;
 - le canal industriel (partie de la carte en blanc cassé pour le lait d'ensilage) pour la fabrication de produits frais (beurre, crème, etc.) et aussi pour une part de fromages industriels (en jaune).
- Le lait de fromagerie est presque entièrement destiné à la fabrication de fromage. Le lait d'ensilage est en majeure partie centrifugé (58 % du lait d'ensilage) pour fabriquer du lait standardisé, du lait écrémé, de la crème, etc. Une partie également du lait d'ensilage est utilisée pour fabriquer des fromages qui l'autorisent par ex. les fromages frais, à pâte molle et à pâte mi-dure.
- 6,5 % (223 mio kg) du lait commercialisé sont issus d'exploitations biologiques. Seul 86 % de ce lait sont effectivement transformés en produits biologiques.
- 1,7 % (59 mio kg) du lait commercialisé est transformé sur les alpages de fabrication et vendu en vente directe.
- Il n'y a que 0,2 % de lait cru vendu aux consommateurs sans traitement mécanique ou thermique.
- Le lait cru issu de la zone de non-ensilage représente 31 % (1081 mio kg lait) du lait commercialisé. Celui-ci est transformé en fromage, dont 12 appellations d'origine protégée (AOP). A ceux-ci se rajoutent 336 mio kg de lait d'ensilage (10 %) également transformés en fromages. Ainsi, la part effective de lait (1418 mio kg) valorisé dans le canal fromager est de 41 %. La production de fromages de lait de chèvre ou de brebis (non représentés sur la carte) est marginale : 0,7 % de la production totale de fromages.
- Lait de restriction : excédent de lait de fromagerie valorisé dans la filière industrielle en beurre et poudre de lait. Une partie du lait de restriction est valorisée dans le segment C.
- Quatre transformateurs, Emmi, Cremo, Hochdorf et Elsa-Mifroma, transforment 57 % du volume commercialisé dans le canal industriel alors que plus de 1150 fromageries de village et d'alpage transforment 18 % du lait en spécialités fromagères AOP.
- Plus de 37 % des exportations de fromages sont des AOP.
- Le bilan exportation-importation (en équivalent-lait !) s'est fortement dégradé en termes de quantités depuis la libéralisation du commerce entre la Suisse et l'UE dès 2002, mais il reste favorable. La Suisse exporte plus qu'elle n'importe soit 25 % d'exportations (+9,3 % fromages +6,2 % produits frais +9,3 % produits transformés) et 13 % d'importations (+6,4 % fromages +2,6 % produits frais +4 % produits transformés).
- Les distributeurs Migros et Coop sont incontournables sur les marchés de détail et dominent la distribution (plus de 80 % des parts de marché).
- On observe une augmentation de la part de consommation alimentaire hors domicile (restaurants, hôtels, etc.) correspondant à l'évolution des modes de vie.
- Le tourisme d'achat, très sensible au taux de change du franc suisse face à l'euro, concurrence le marché intérieur.



Carte de la filière lait et fromages en Suisse, 2018

21 090 exploitations (dont 2 149 expl. Bio) et 2518 exploitations d'estivage,

531 842 vaches laitières, production totale de 3 984 mio kg de lait (dont 234 mio kg Bio)



version juin 2018

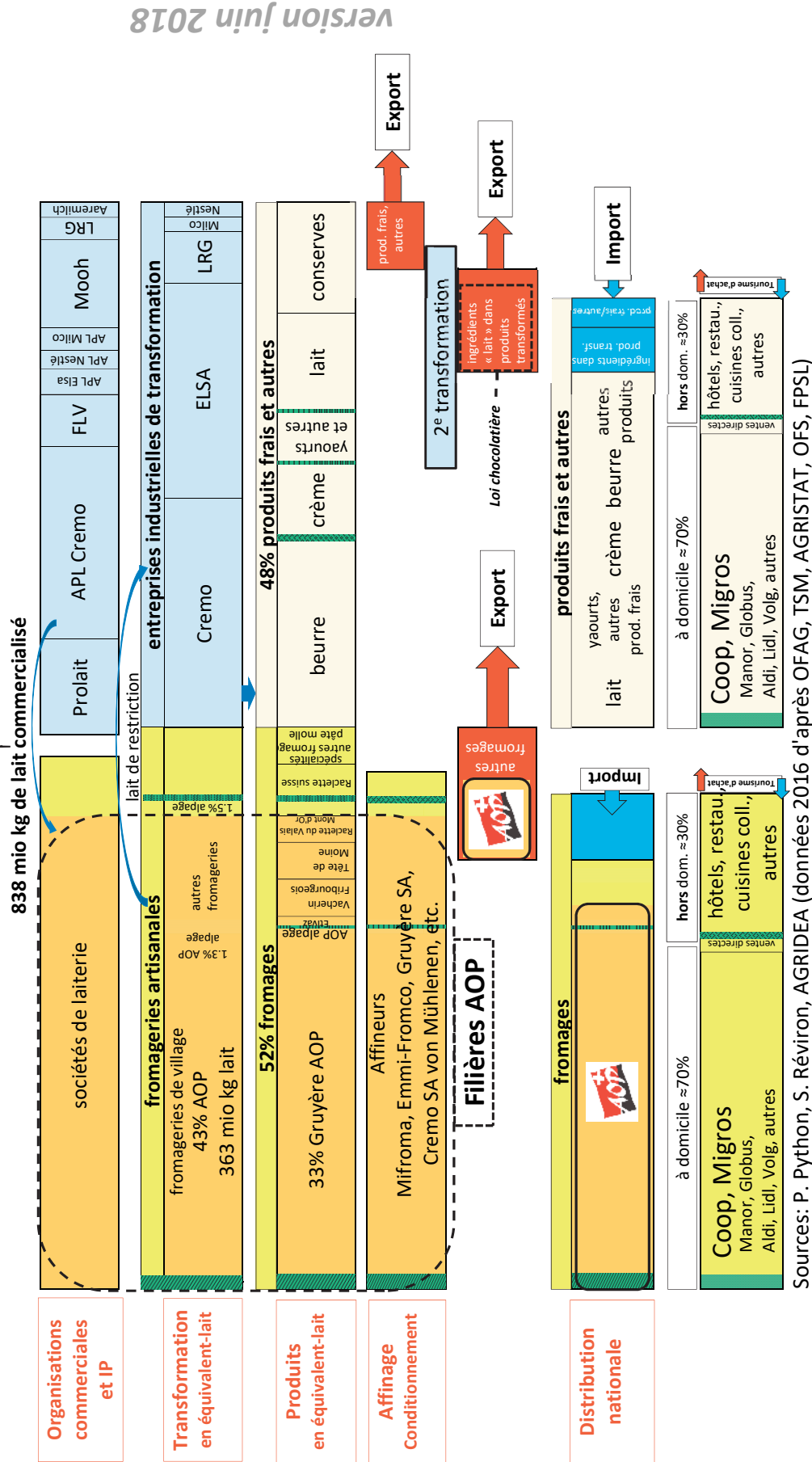
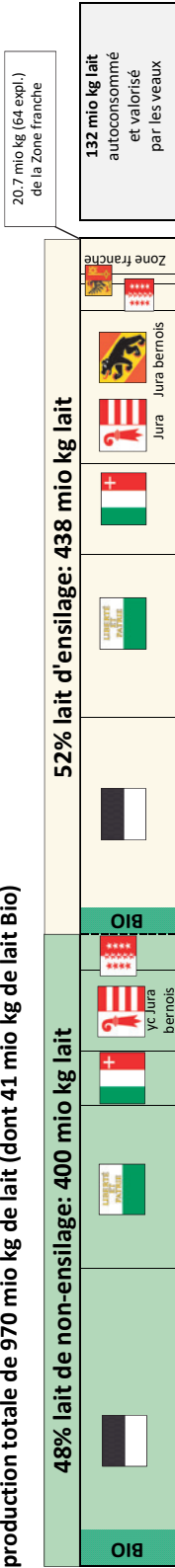
Sources: P. Python, S. Réviron, AGRIDEA et T. Reinhard, PSL (données 2016 d'après OFAG, TSM, AGRISTAT, OFS, FPSL)

Carte de la filière lait et fromages de la Suisse romande, 2018

4072 exploitations laitières (dont 244 expl. Bio) et 592 exploitations d'estivage, 125874 vaches laitières, production totale de 970 mio kg de lait (dont 41 mio kg de lait Bio)



CONTRIBUTORI AL SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS



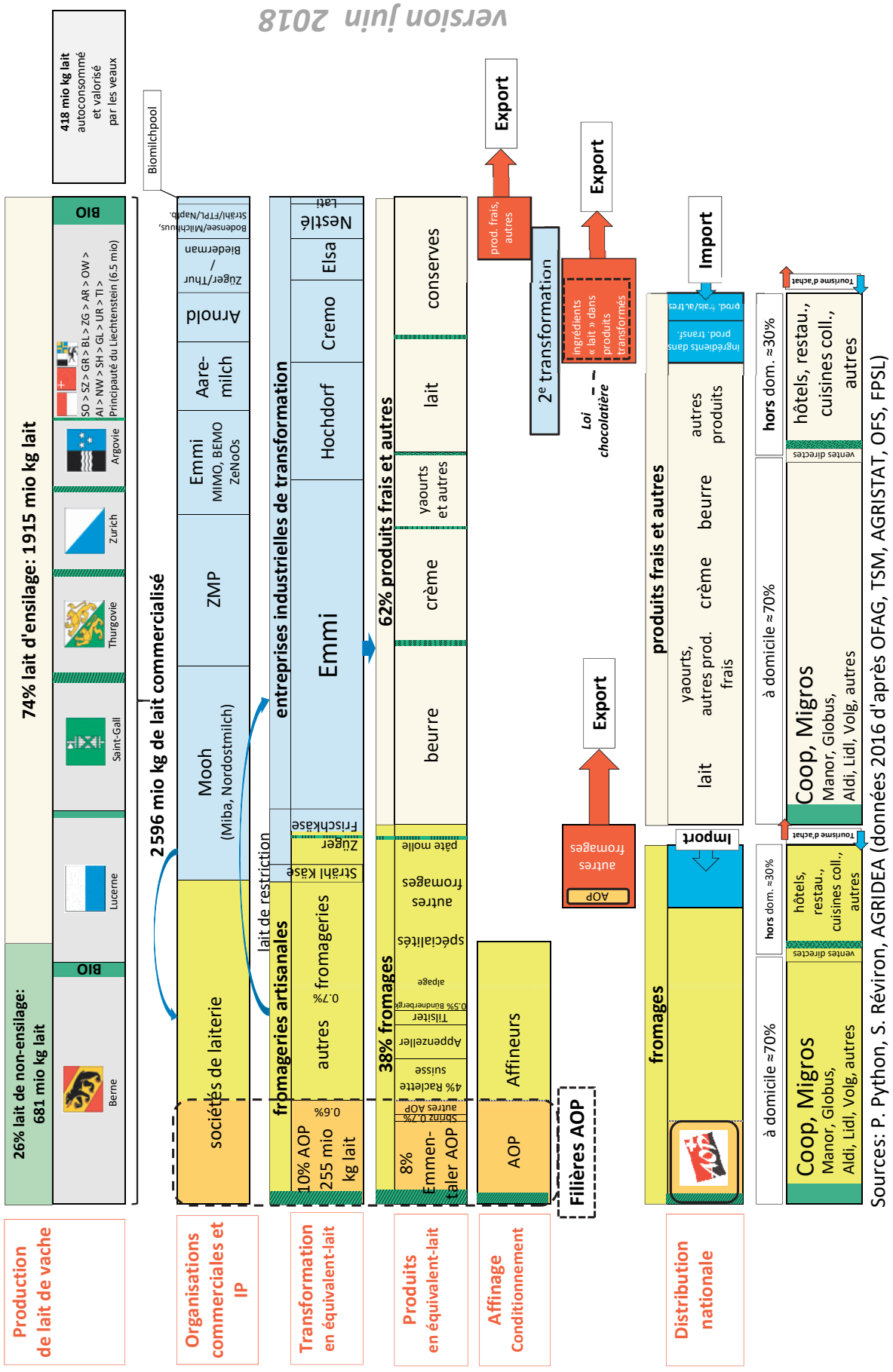
version juin 2018

Sources: P. Python, S. Réviron, AGRIDEA (données 2016 d'après OFAG, TSM, AGRISTAT, OFS, FPSL)



Carte de la filière lait et fromages de la Suisse alémanique, 2018

17018 exploitations laitières (dont 1905 expl. Bio) et 1 926 exploitations d'estivage, 405 968 vaches laitières, production totale de 3014 mio kg de lait (dont 194 mio kg de lait Bio)



version juin 2018

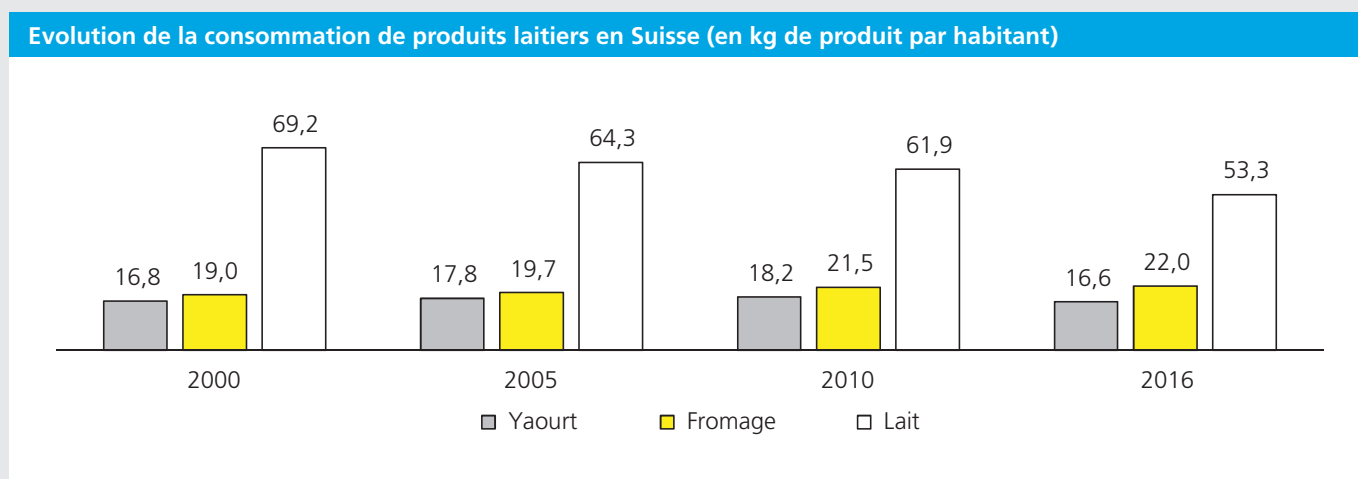
Sources: P. Python, S. Réviron, AGRIDEA (données 2016 d'après OFAG, TSM, AGRISTAT, OFS, FPSL)

Les filières alémanique et romande lait-fromages

- La commercialisation du lait révèle des différences très marquées entre régions linguistiques :
 - la majorité (62 %) du lait alémanique, Tessin inclus, est transformée dans le canal industriel (produits frais, crème, beurre, poudre, conserves, etc.) alors que 52 % du lait romand est fabriqué en fromages.
 - en Suisse romande, 6 fromages AOP constituent la plus grande part des fromages (43 %) et, seulement 9 % du lait commercialisé est transformé en fromages sans appellation protégée. En revanche, 10 % du lait alémanique est transformé en fromages AOP, avec une forte représentation de l’Emmentaler AOP (80 % du lait AOP). Un vaste assortiment de spécialités alémaniques et de fromages sans appellation (28 %) y est fabriqué.
 - 74 % du lait alémanique est du lait d’ensilage, dont près de 302 mio kg, soit un tiers du lait, sont transformés en fromages. En Suisse romande, seulement 8 % (35 mio kg) du lait d’ensilage suit le canal fromager.

Tendances dans la consommation des produits laitiers

Le lait fait partie des habitudes alimentaires des Suisses, notamment grâce à une forte tradition fromagère (21,55 kg par habitant et par an en 2016). Cet aliment est parfois décrié (intolérances) mais il présente cependant des qualités nutritionnelles incontestables. La Société Suisse de Nutrition recommande d’ailleurs la consommation de 3 portions de lait ou de produits laitiers par jour, dans le cadre d’une alimentation équilibrée. Malgré tout, le lait de consommation est en diminution de 14 % de 2010 à 2016. La consommation des yaourts par habitant a mieux résisté (-9 %) et celle de fromage augmente légèrement (+2 %). Cette baisse de la demande n’est pas compensée par l’augmentation de la population (en moyenne +90 000 habitants par an depuis 2010).



Source : PSL, Statistique laitière de la Suisse

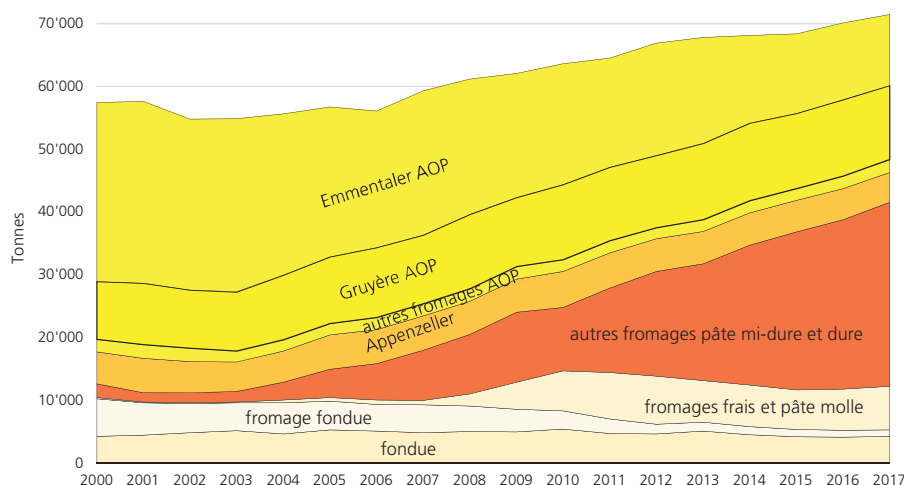


Les jalons de l'évolution du marché du lait

L'évolution du secteur laitier a été marquée par plusieurs étapes importantes, allant d'un marché protégé à un marché de plus en plus libéralisé :

- 1999 la garantie de prix et d'écoulement par la Confédération est abrogée.
- 2007 libéralisation du marché des fromages avec l'UE.**
- 2008 les excédents ajoutés à la crise financière mondiale conduisent à une chute vertigineuse du prix du lait amorcée en fin d'année.
- 2009 – suppression du contingentement laitier (introduit en 1977),**
 - la tentative de regrouper les organisations de producteurs existantes pour une commercialisation commune échoue,
 - la loi sur l'agriculture instaure l'obligation de conclure des contrats d'achat de lait,
 - création d'une interprofession nationale (producteurs, transformateurs, industrie laitière, artisans fromagers et commerce de détail) de la filière laitière (**IP Lait**) qui doit permettre une régulation du marché du lait et garantir un maintien des prix,
 - publication d'un prix indicatif pour le lait d'industrie par l'IP Lait.
- 2011 – mise en place du système de la **segmentation ABC** (voir la section « Un système destiné à réguler les prix ») des quantités,
 - nouvelles mesures de stabilisation du marché, l'IP Lait a créé un fonds d'allègement du marché (2011 à 2013) et un fonds d'intervention (2010 à 2011).
- 2014 création de LactoFama SA, société d'export dont les actionnaires sont les OP et OPU.
- 2015 – en janvier la BNS met **fin au taux plancher**. Conséquences : les exportations deviennent plus chères et les importations meilleur marché,
 - l'UE supprime les quotas laitiers, il s'ensuit une forte augmentation de la production européenne.
- 2017 – abandon des contributions LactoFama SA,
 - la solution de remplacement de la Loi chocolatière (compensation du prix des matières premières entre le marché suisse et celui de l'exportation lorsque ces matières premières sont exportées sous forme de produits transformés), approuvée politiquement, sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2019.

Exportations de fromages



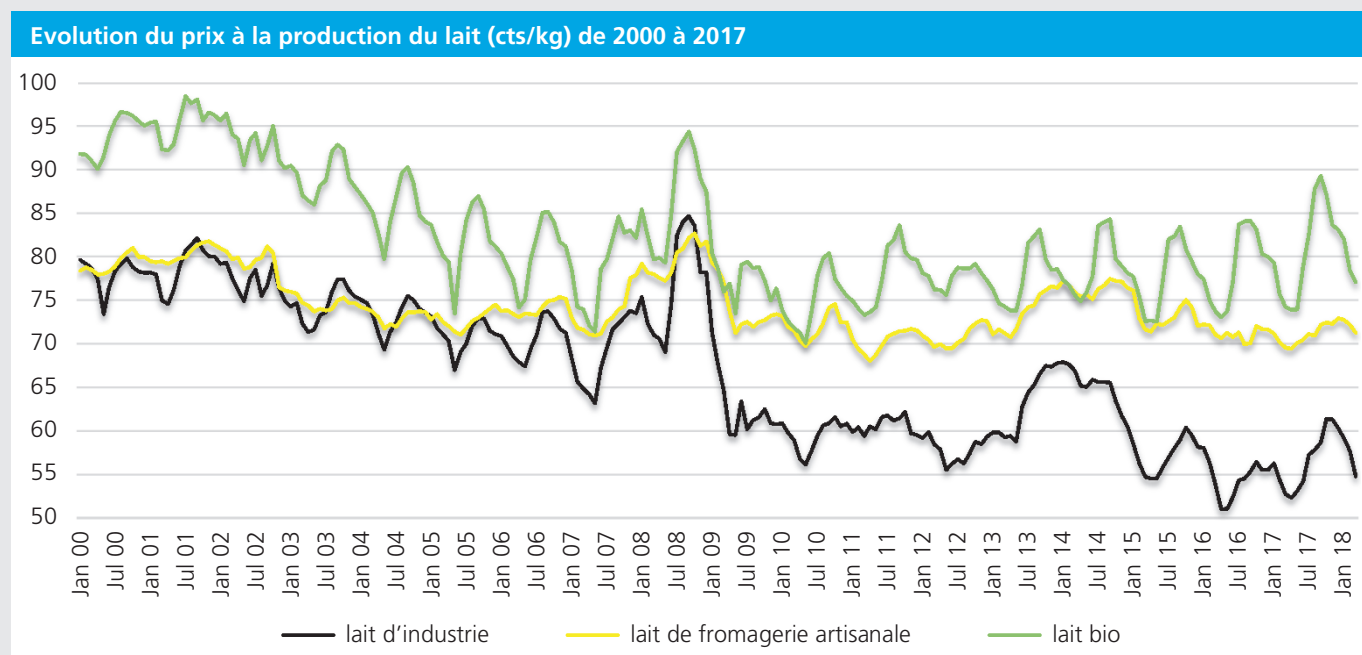
Source : P. Python, AGRIDEA, d'après TSM, Administration fédérale des douanes AFD

La composition des fromages exportés a radicalement changé depuis la libéralisation avec l'UE en 2007. En une décennie, les quantités d'Emmentaler AOP à l'export ont baissé de 51 % alors que pour la première fois en 2017, le Gruyère AOP a devancé

l'Emmentaler AOP. Le segment AOP représente 35 % de toutes les exportations. Dans le même temps, tout un segment de fromages à pâte mi-dure et dure a considérablement augmenté pour représenter 41 % de toutes les exportations. De même l'exportation des fromages frais et à pâte molle a été multipliée par 9. La Suisse n'a jamais autant exporté mais à un prix à l'export par kg en diminution, alors que la pression des fromages importés devient de plus en plus forte. Le prix moyen à l'exportation du fromage suisse (8.80 CHF/kg) a baissé de 12 % (-1.20 CHF) depuis 2007, alors que le prix moyen du fromage importé (6.30 CHF/kg) est devenu meilleur marché de 29 % (-2.60 CHF).

Le prix du lait à la production en Suisse

Depuis 2000, le prix du lait d'industrie à la production n'a cessé de baisser, celui du lait de fromagerie artisanal a mieux résisté. La courte embellie du marché laitier mondial, en 2007, et la grève du lait en 2008 n'ont pas permis d'inverser la tendance de manière durable. Depuis 10 ans, les prix du lait de fromagerie et celui du bio s'écartent durablement du prix du lait d'industrie.



Source : bulletin du marché du lait OFAG

La formation du prix du lait dépend du produit fini (produit générique ou différencié : voir la section « La répartition de la valeur ajoutée en filière »). Le tableau ci-dessous montre l'évolution du prix du lait à la production sur les six dernières années. La différence (entre 20 et 24 cts) est nette entre le lait d'industrie, qui est un produit générique, et le lait de fromagerie des AOP (sauf Emmentaler AOP), qui sont des produits différenciés à haute valeur ajoutée. Le prix du lait Emmentaler AOP n'est payé que 6 cts de plus que le lait d'industrie en raison d'une surproduction récurrente et d'un manque de restructuration de cette filière. Les fromages divers et le Switzerland Swiss sont presque valorisés au prix du lait industriel.

Prix du lait de fromagerie PER (cts/kg), départ ferme (sans la prime de non-ensilage)						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Le Gruyère AOP	77.99	79.62	81.75	77.57	77.18	76.58
Vacherin Fribourgeois AOP	74.99	74.89	80.00	78.70	78.25	77.13
Tête de Moine AOP	73.34	73.93	76.42	74.29	75.68	76.74
Raclette du Valais AOP	77.83 ¹	78.25 ¹	78.25 ¹	80.00	80.00	80.00
Emmentaler AOP	60.02	64.29	70.12	65.18	63.60	62.69
Appenzeller	66.96	69.79	73.45	68.26	66.00	66.47
Switzerland Swiss	–	–	65.83	58.29	54.51	57.88
Fromages divers	58.45	63.28	66.69	60.16	57.82	57.85
Ø lait de fromagerie	69.07	71.79	75.91	72.58	71.01	70.73
Lait industriel²	57.88	63.08	65.15	57.09	54.51	56.42

¹ Prix franco fromagerie ² OFAG

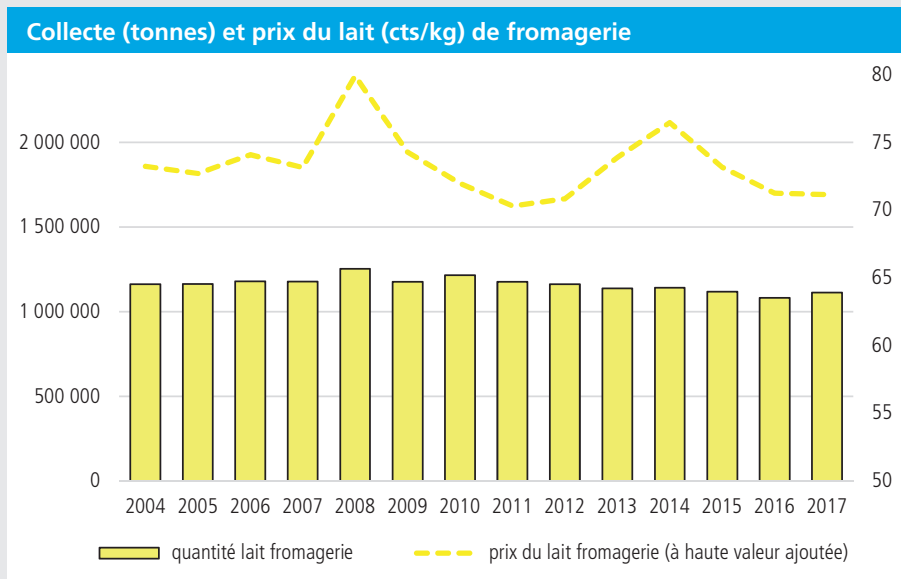
Source : Surveillance des prix du lait, PSL; OFAG



6

Evolution du prix et de la collecte par type de lait

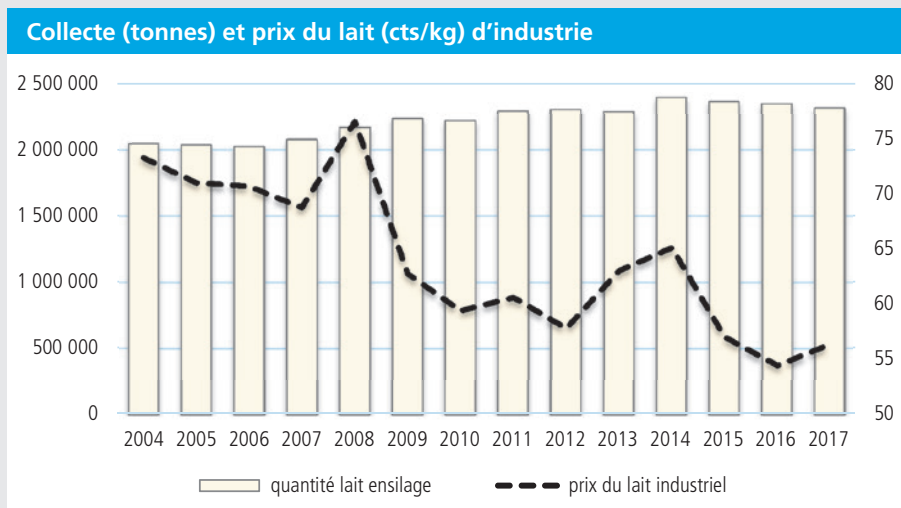
Les prix à la production (selon OFAG) des deux types de lait (fromagerie et industriel) sont mis en parallèle des quantités produites. Cette comparaison permet de distinguer deux tendances: le prix du lait de fromagerie (à haute valeur ajoutée) se maintient avec une offre qui se stabilise, alors que le prix du lait d'industrie chute avec une offre à la hausse. Par conséquent, l'écart moyen de prix entre le lait industriel et celui de fromagerie est passé de 2.5 cts (période 2004 à 2008) à 13 cts (période 2009 à 2017). Le lait de fromagerie a augmenté de 3 % (32 600 tonnes) en 2017 après les deux années précédentes marquées par un recul de la production, lié à des restrictions mises en place pour faire face aux effets du franc fort.



Source: prix d'après le bulletin du marché du lait OFAG, données collecte selon TSM

Stabilisation dans la tendance plus de lait d'industrie (lait d'ensilage) et moins de lait de fromagerie

Depuis le pic de production de lait d'ensilage en 2014, la production a diminué de 78 200 tonnes (-3,3 %). Depuis 2009, année de suppression du contingentement laitier, les quantités de lait d'ensilage ont augmenté de 80 750 t (+3,6 %) alors que celles du lait de fromagerie ont diminué de 62 100 t (-5,3 %). La part du lait d'ensilage est de 64 % en 2004 et 68 % en 2017, pendant que le lait issu de zone non-ensilage diminue de 4 % (de 36 % à 32 %).



Source: prix d'après le bulletin du marché du lait OFAG, données collecte selon TSM



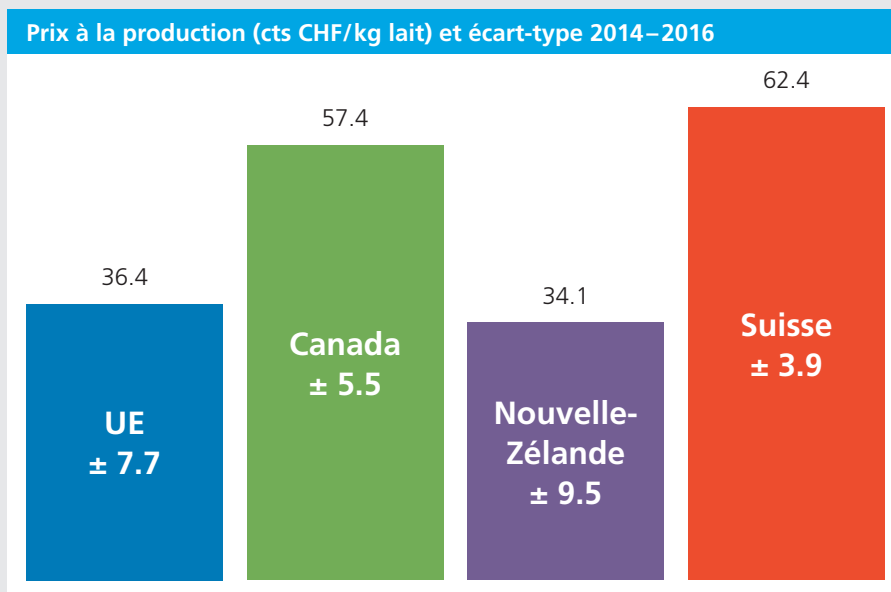
Comparaison des prix à la production avec l'étranger

La comparaison des prix à la production en Suisse par rapport à l'UE, au Canada et à la Nouvelle-Zélande permet de constater que les prix à la production du lait suisse sont les plus élevés. Toutefois, entre 2010 et 2013 le prix du lait canadien était même supérieur au prix du lait helvétique.

Le prix du lait canadien bénéficie d'un système de régulation de l'offre ajustée à la demande. De plus, des mesures de protection à la frontière y limitent l'entrée de produits importés afin que la demande soit comblée principalement par la production indigène. En Suisse, les protections à la frontière concernent le lait cru/écrémé/en poudre/de consommation, la crème et les produits laitiers frais. Par contre, le marché du fromage est libéralisé avec l'UE depuis 2007.

La situation des prix dans l'UE est en crise depuis la suppression des quotas laitiers en avril 2015 : surproduction et chute des prix jusqu'à juin 2016. La forte demande de beurre a réduit les stocks en 2017. Les prix plus élevés du beurre ont amélioré le prix au producteur de manière limitée. Par contre les énormes stocks de poudre de lait engorgent la filière laitière européenne. Ces stocks de poudre font pression sur les prix à la production. Tandis que les stocks de poudre privés sont épuisés, ceux de l'UE font pression sur les prix à la production.

La Nouvelle-Zélande est le plus grand exportateur laitier au monde devant les USA et l'UE. Le système néo-zélandais est caractérisé par une gestion saisonnière des vêlages afin que la production laitière coïncide avec la croissance maximale de l'herbe, d'où des coûts de production extrêmement compétitifs. L'Irlande a également un système de production basé sur l'herbe. Le gouvernement irlandais a pour objectif d'augmenter les volumes de 50 % d'ici 2020.



Source : d'après le bulletin International Dairy Federation

Comme tout pays producteur, la Suisse n'échappe pas aux variations de prix. La **volatilité¹ du prix du lait en Suisse a tendance à s'amplifier** depuis ces 15 dernières années : faible entre 2000 et 2006, plus marquée depuis 2007. Cependant, ce phénomène est moins marqué en Suisse que dans les pays voisins.

¹ La volatilité mesure l'ampleur et la fréquence de la variation des prix du lait sur une période donnée.



Un système destiné à réguler les prix: la segmentation du lait d'industrie

La segmentation est un système d'échelonnement du prix et des quantités (en trois produits A, B et C) mis en place en 2011 pour plus de transparence et de régulation des prix du lait. La segmentation s'applique aux deux types de lait: industriel et fromager. Nous mettrons l'accent sur la segmentation du lait d'industrie dans cette partie.

Les trois segments sont définis dans le tableau ci-dessous et correspondent à différents niveaux de prix. L'IP Lait publie des prix indicatifs mensuels par segment qui servent de références pour la négociation entre fournisseurs et acheteurs. Le prix du lait du segment A correspond à un prix à forte valeur ajoutée pour des produits destinés principalement au marché intérieur (seuls quelques produits sont exportés avec une compensation financière par la Loi chocolatière), celui du segment B à un prix à valeur limitée (avec une part conséquente de produits exportés sans soutien), et celui du segment C, au prix mondial destiné à l'exportation, est déterminé exclusivement par le marché mondial.

Valorisation des produits laitiers selon la segmentation

Segment	Utilisation du lait		
	Caractéristiques	Marché suisse	Exportation
Produits A avec protection douanière avec compensation du prix des matières premières (loi chocolatière) ¹	Produits laitiers à forte valeur ajoutée: marché protégé ou soutenu Lait non-ensilage transformé en fromage ³ Lait ensilage transformé en fromage pour le marché suisse ⁴	<ul style="list-style-type: none"> Lait et crème de consommation Beurre pour le détail et industrie alimentaire Poudre et concentrés pour industrie alimentaire Fromage Yaourts Autres produits frais 	<ul style="list-style-type: none"> Poudre et concentrés¹ Autres produits frais¹ Beurre pour industrie alimentaire¹
Produits B sans protection douanière sans compensation du prix des matières premières ² avec prix du marché mondial pour la protéine avec prix du marché suisse pour la matière grasse	Produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à plus forte concurrence: marché sans protection et sans soutien	<ul style="list-style-type: none"> Séré Boissons lactées Protéine du lait 	<ul style="list-style-type: none"> Yaourts Poudre de lait écrémé Fromage (industrie)³ Autres produits frais²
Produits C avec prix du marché mondial (protéine, matière grasse)	Produits de régulation ou servant à désengorger le marché ne bénéficiant d'aucune aide		<ul style="list-style-type: none"> Beurre Poudre de lait entier Crème Lait (> 3,0 % grasse)

¹ Produits soutenus à l'exportation par la Loi chocolatière

² Produits non soutenus à l'exportation

³ **Le prix du lait transformé en fromage** ne doit pas être inférieur au prix LTO après déduction des suppléments pour le lait transformé en fromage et non-ensilage et après correction du taux de change/TVA/teneurs/vente rampe/départ ferme

⁴ **Le prix du lait d'industrie transformé en fromage** peut s'écarter du prix indicatif du segment A dans les segments du marché sensibles au prix (en particulier pour des projets visant à lutter contre les importations et pour le secteur industriel) sur la base d'un accord entre les partenaires du marché. Le prix du lait transformé en fromage ne doit pas être inférieur au prix du lait LTO après déduction du supplément pour le lait transformé en fromage et après correction du taux de change/TVA/teneurs/vente rampe/départ ferme. Prix minimums pour le lait transformé en fromage en cts/kg (LTO+): www.ip-lait.ch > Marché du lait > Prix indicatifs

Source: d'après le rapport annuel de TSM (fiduciaire pour le contrôle du lait) et le règlement «segmentation du marché du lait» de l'IP Lait (annexe 5)

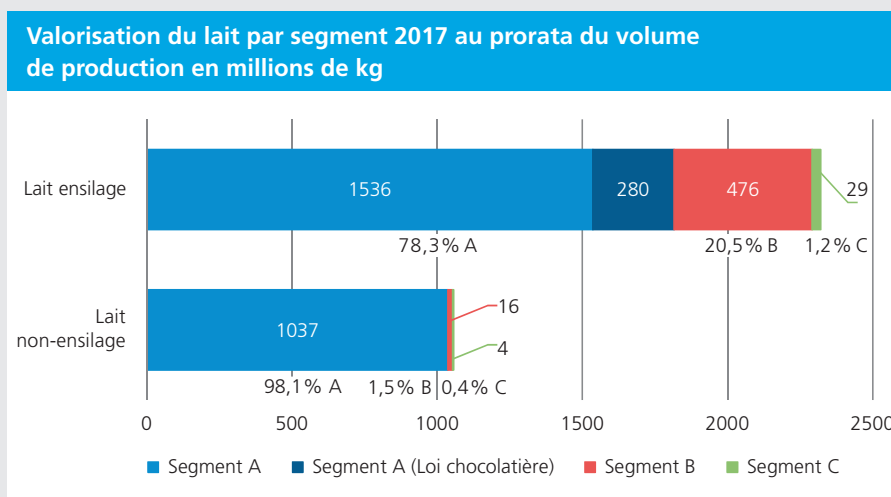


La segmentation des quantités est définie dans les contrats d'achat de lait et les quantités de lait A et B sont connues à l'avance pour l'année civile suivante. Au moins 60 % du lait négocié par les premiers acheteurs¹ (OP ou OPU) et deuxièmes acheteurs devrait être du lait A sur l'année civile. Les contrats peuvent être annuels avec une répartition saisonnière convenue pour les trois segments, ou trimestriels en fonction de l'évolution des ventes, de telle manière que les quantités des trois segments achetées correspondent au portefeuille de produits effectif sur l'année civile. Toutefois, la livraison de lait C par le fournisseur de premier et deuxième échelon est facultative (article 9.4) et sa non-livraison ne doit pas pénaliser les proportions des segments A et B.

TSM vérifie la concordance entre les indications des acheteurs et celles des vendeurs. Les volumes de lait entrants et sortants sont contrôlés et confrontés, la différence ne devant pas excéder 5 % selon le règlement de l'IP Lait. Les transformateurs qui utilisent du lait B ou C doivent prouver sa mise en valeur correcte en produits laitiers B ou C. Le contrôle (bilan de la graisse et des protéines lactiques) des données de la segmentation doit éviter l'utilisation de lait B ou C pour l'obtention de produits à forte valeur ajoutée (segment A).

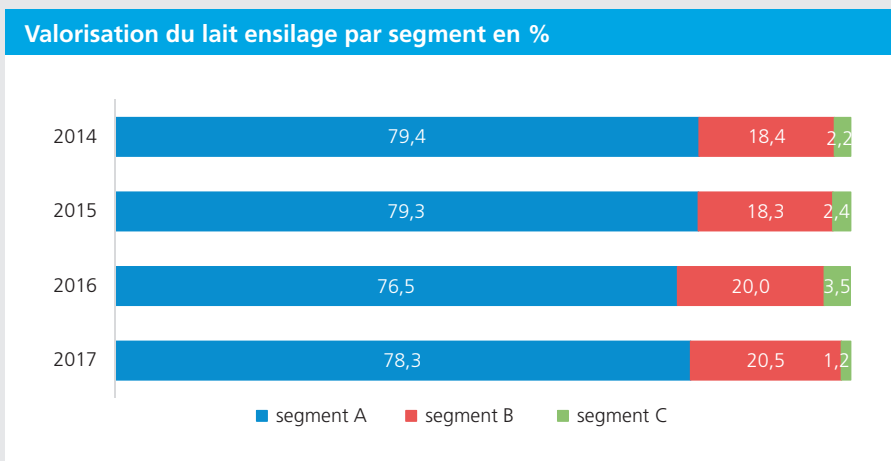
L'IP Lait publie annuellement la répartition de la valorisation réalisée par segment des laits d'industrie et de fromagerie. Le tableau (page 15) contient les prix moyens à la production obtenus par segment pour le lait d'industrie. Les relevés de quantités par segment du lait d'industrie et de fromagerie sont selon l'IP Lait, de 84,5 % pour le segment A, de 14,5 % pour le B et de 1 % pour le C en 2017.

Pour plus de clarté, nous avons cherché à distinguer le lait ensilage du lait non-ensilage. Selon nos informations, la part du lait d'industrie valorisée serait d'environ 78,3 % dans le segment A, de 20,5 % dans le segment B et 1,2 % dans le segment C. Quant à la segmentation du lait de fromagerie, plus de 98 % serait valorisé dans le segment A. L'évolution du prix moyen du lait d'industrie selon les relevés de PSL est de 56.8 cts pour la période 2015–2017 dans le segment A : baisse de 5 cts par rapport à 2012–2014. Dans le segment B le prix moyen est de 42.7 cts (-12 cts, -22 %) et dans le C à 25.4 cts (-12 cts, -31 %). Le prix mixte moyen payé est de 54.5 cts (-6 cts, -10 %).



Source : P. Python et S. Révion, AGRIDEA, estimations d'après TSM, IP Lait

¹ Premier acheteur ou lait au premier échelon : la première fois où le lait passe du producteur à un acheteur



Source : P. Python et S. Réviron, AGRIDEA, estimations d'après TSM, IP Lait

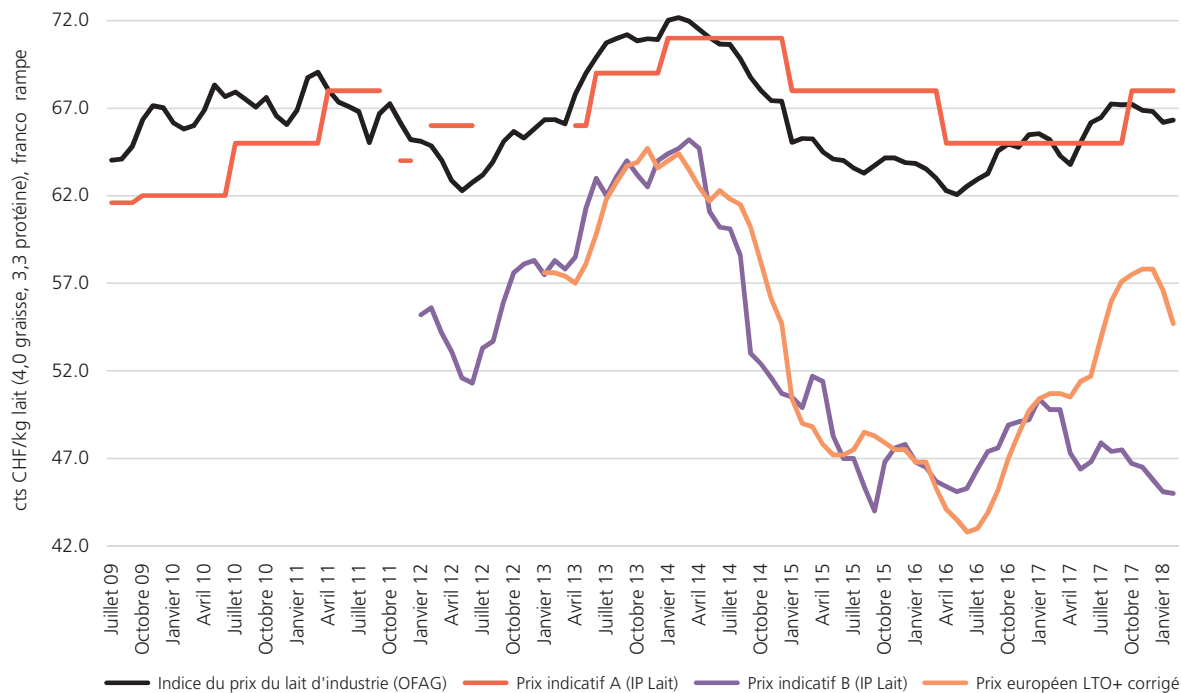
Nos estimations pour la segmentation du lait d'ensilage indique une dérive vers l'augmentation du segment B. Alors que la quantité de lait d'ensilage, entre 2014 et 2017, a diminué de 90 mio kg dans le segment A et de 23 mio kg dans le segment C, elle augmente de 35 mio kg dans le segment B. La part du segment B est passée de 18,4 % (441 mio kg) à 20,5 % (476 mio kg) en 2017. Cette part de B plus importante tire le prix mixte vers le bas pour le producteur.

Prix standardisé producteur (180 000 kg, PER) du lait d'industrie (cts/kg) par segment

Segment	A	B	C	Prix mixte A, B, C
2012	57.9	49.5	31.6	56.07
2013	62.6	56.6	39.4	61.61
2014	65.2	57.5	39.9	63.72
2015	57.9	43.9	21.5	55.42
2016	55.2	41.1	22.9	53.21
2017	57.4	43.1	31.8	54.95
Prix Ø 2015–2017	56.8	42.7	25.4	54.53

Source : d'après PSL

Effet de la segmentation sur le marché: indices du prix du lait d'industrie de l'OFAG, prix européen corrigé LTO et prix indicatifs A et B de l'IP Lait



Source: IP Lait, OFAG

Remarque: l'indice du prix du lait d'industrie de l'OFAG prend comme année de référence 2005 (= base 100) pour un prix de 71.04 cts CHF/kg, corrigé départ franco rampe. Le prix LTO se compose du prix moyen du lait européen converti en francs suisses, corrigé selon les teneurs suisses, additionné des coûts de transport départ centrale et de la prime de 15 cts pour le lait transformé en fromage.

Un système destiné à réguler les prix: la segmentation du lait d'industrie

Les applications de la segmentation

La mise en place de la segmentation n'a pas réussi à réguler le marché du lait même si l'IP Lait est une plateforme de la filière qui regroupe 95 % de la quantité de lait suisse. De plus, la concurrence entre les nombreuses organisations de producteurs (OP) et OPU (OP avec utilisateur) a un effet sur la quantité de lait produite en Suisse, et par conséquent, peut avoir un effet négatif sur le prix du lait. Ces OP souhaitent garder leur position et autorisent leurs membres à augmenter leur production laitière. Ce lait excédentaire fait pression sur le marché et tire le prix du lait moyen des trois segments vers le bas. Toutefois, le graphique ci-dessus (mise en parallèle des prix indicatifs A et B de l'IP Lait avec l'indice du prix du lait de l'OFAG et le prix européen corrigé LTO, www.milkprices.nl) indique que la segmentation a un certain effet sur le marché. Depuis janvier 2017, le prix indicatif B, en baisse, diverge du prix européen LTO+ corrigé.

Selon le règlement de l'IP Lait relatif à la segmentation du marché du lait (article 9.6 à l'échelon du transformateur): « La quantité et le prix des trois segments figurent individuellement sur le décompte de la paie du lait. Les prix mixtes sont interdits. Le prix payé dans chaque segment est basé sur le prix indicatif publié par l'IP Lait. » Les prix mixtes sont autorisés entre organisations commercialisant du lait (2^e échelon), par contre ils sont interdits au 1^{er} échelon dans le décompte de la paie du lait destiné au producteur. Selon l'IP Lait, il semble que la transparence (mention de la quantité et du prix des trois segments) dans les décomptes de la paie du lait est assurée. Les acteurs du marché peuvent demander à la gérance de l'IP Lait de procéder à une médiation confidentielle, si des irrégularités sont constatées concernant les données annoncées.

Pour les producteurs liés à leur acheteur par un contrat de livraison mensuelle, le prix payé (PSP, prix standardisé producteur) inclut du lait B si la livraison mensuelle moyenne suisse dépasse la quantité contractuelle mensuelle de lait A. Avec ces acheteurs, les producteurs qui ont des livraisons de lait irrégulières en lien avec leurs systèmes (vêlages saisonniers, estivage), ont une plus grande partie de leur lait dans les segments B et C. La quantité contractuelle mensuelle est composée du lait A et B régulièrement livré. Pour le lait produit en dehors de cette quantité fixée, il sera classé si possible en lait B, sinon en lait C.

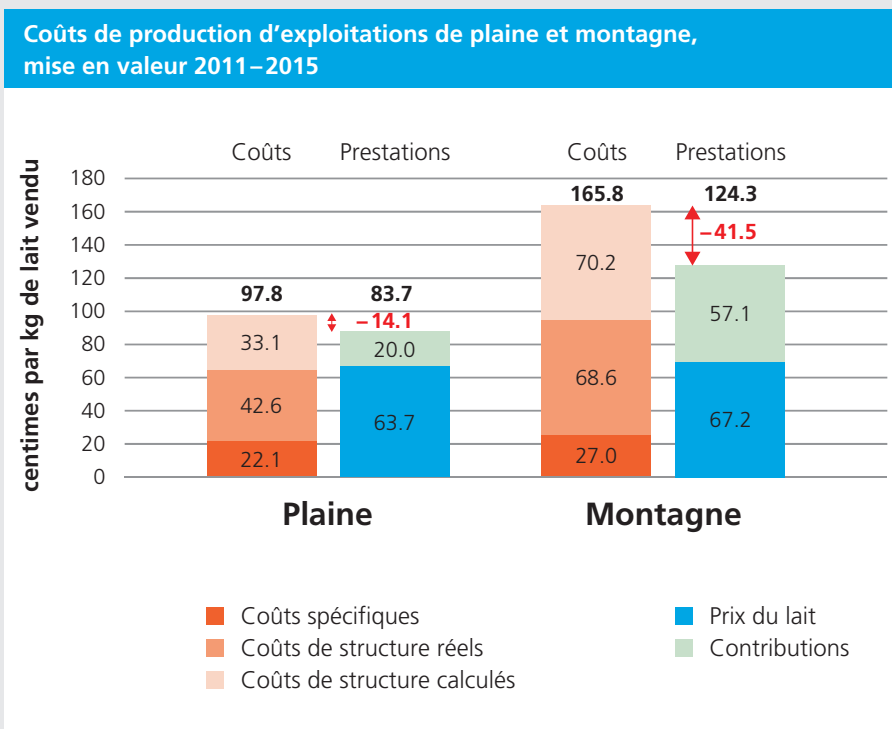
La modification des conditions, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, valant pour l'achat de lait A et B le mois suivant doit être annoncée individuellement pour chaque segment jusqu'au 20 du mois en cours (article 9.3). Pour l'achat de lait au deuxième échelon, les conditions doivent être annoncées en francs et en kg et pour l'achat au premier échelon en francs et en kg ou en % (par segment). Des accords concrets doivent dans tous les cas être conclus pour les livraisons excédentaires et les sous-livraisons.

Les coûts de production des exploitations

Dans un contexte de fluctuation des prix, il est important de connaître ses coûts de production totaux, qui intègrent l'ensemble des coûts réels (coûts spécifiques et coûts de structure) ainsi que les coûts de structure calculés (prétention salariale de la main-d'œuvre familiale et rémunération théorique des capitaux propres). La comparaison de ces coûts avec l'ensemble des prestations (prix du lait et contributions) permet de savoir si l'exploitation est en situation de bénéfice (prestations > coûts) ou de perte (coûts > prestations).

Une analyse réalisée sur les années comptables 2011 à 2014 (BBZN Lucerne) a montré que les coûts de production calculés des exploitations de plaine se sont élevés en moyenne à près de 98 ct/kg de lait vendu contre 166 ct/kg de lait en montagne (graphique). Dans chaque zone, c'est la prétention salariale pour la famille du chef d'exploitation qui est le poste de coût le plus important. Les exploitations de plaine ont obtenu le meilleur revenu effectif du travail (17 CHF/heure de main-d'œuvre contre 12 CHF/MOh en montagne). Les exploitations de plaine ont produit en moyenne 2,5 fois plus de lait que les exploitations de montagne et ce niveau de production a permis une dilution de certains coûts. Cependant, le revenu du travail réalisé dans les exploitations de montagne n'est pas proportionnellement aussi bas car il est compensé par des paiements directs plus élevés (57 ct/kg de lait contre 20 ct/kg de lait en plaine).

L'analyse des coûts de production, en comparant ses propres résultats à ceux des autres exploitations (par ex. le quart supérieur des meilleures exploitations) de la même zone, permet de dégager des pistes d'amélioration sur certains postes.



Sources: AGRIDEA, BBZN.lu.ch
Haas T. et Hofstetter P., La quantité de lait vendu et la part de pâture influencent le revenu du travail, Recherche Agronomique Suisse 8(9): 356–363, 2017

254 exploitations en plaine et 97 en montagne
Prétention salariale pour la main-d'œuvre familiale fixée à 28 CHF/h
Rémunération théorique des capitaux propres progressivement réduite de 1,75 % en 2011 à 0,75 % en 2015

Optimiser son revenu

Avec un prix du lait bas, les agriculteurs cherchent des solutions pour réaliser des économies et améliorer leurs marges et leur revenu. L'étude du BBZN s'est intéressée à **l'influence de la part de pâture et celle de la quantité de lait vendu sur les coûts de production et le revenu agricole**. Ce sont les exploitations de pâture intégrale avec vèlages saisonniers qui ont réalisé le meilleur revenu du travail (30 CHF/MOh), en comparaison à des systèmes qui pâturent moins. Les coûts spécifiques diminuent avec la part de pâture qui augmente (de 24 à 15 cts/kg). Cette stratégie nécessite néanmoins un parcellaire groupé autour de l'exploitation. Au niveau du volume de lait vendu, les coûts de production et la perte calculée ont sensiblement diminué jusqu'à 250 000 kg et le bénéfice a augmenté en conséquence. Cette stratégie basée sur le volume permet de réduire les coûts de structure mais présente aussi ses limites : dans le cas d'une exploitation qui mise sur le pâturage, avec une productivité laitière limitée, l'augmentation de la production n'est possible qu'avec une augmentation de la surface.

Outils de calcul des coûts en production laitière

Les résultats ci-dessus (page 17) sont issus du logiciel Excel CoPro Lait.

AGRIDEA travaille désormais avec l'outil AgriCo, développé en collaboration avec la FRI et le BBZN Lucerne. Cet outil permet de calculer les coûts de production sur l'ensemble de l'exploitation (lait, production végétale ou autre atelier). L'utilisateur peut choisir la clé de répartition pour chaque poste de coûts.

Agroscope Tänikon propose également un outil d'analyse des comptabilités agricoles, AgriPerform, téléchargeable gratuitement sous www.agriperform.ch

Les services de vulgarisation se tiennent à disposition pour accompagner les agriculteurs dans le calcul des coûts de production.

La répartition de la valeur ajoutée en filière

Une étude récente réalisée par AGRIDEA analyse la répartition de la distribution de valeur en filière et identifie les conditions pour un retour de valeur aux producteurs.

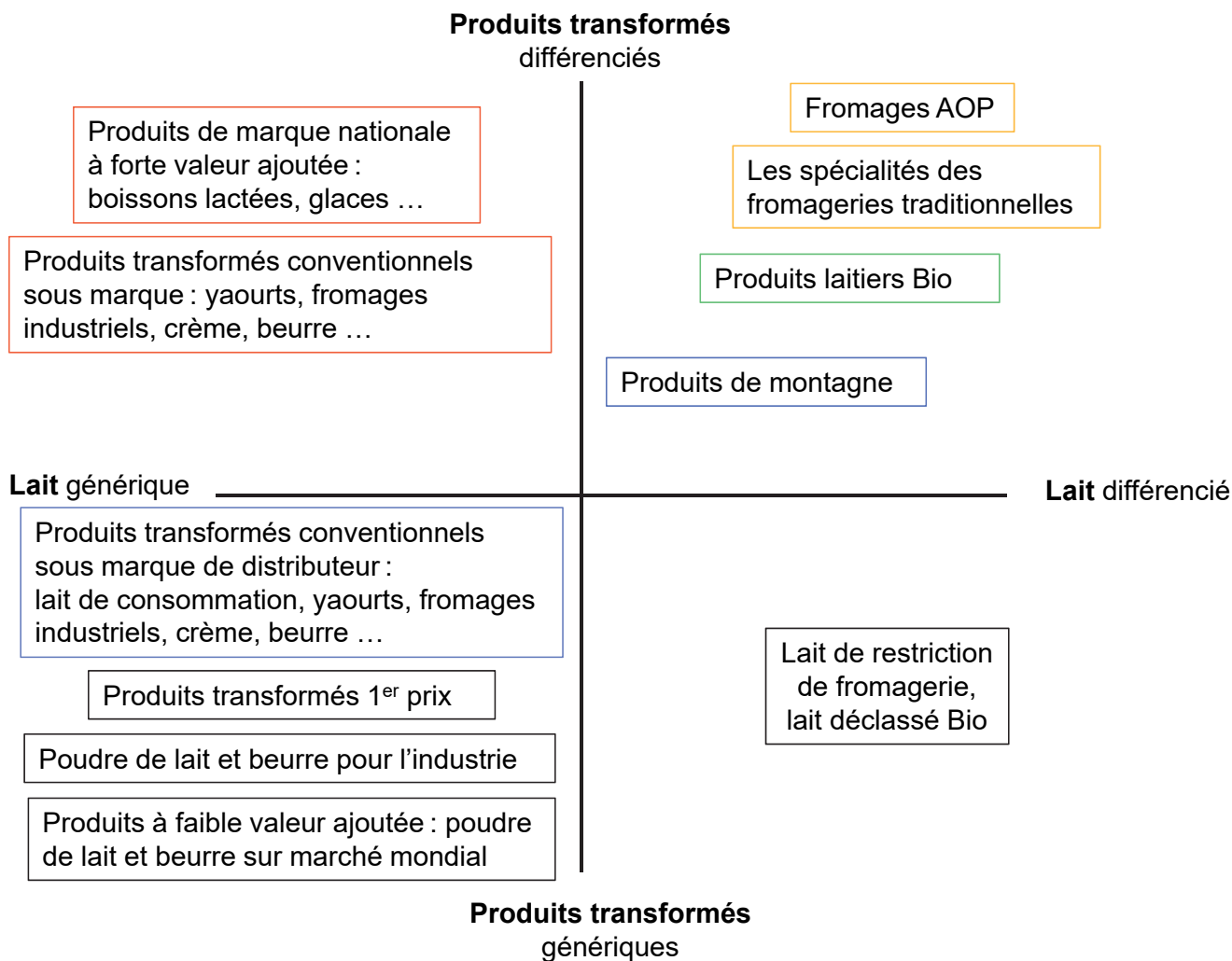
Cette étude montre en premier lieu que la différenciation en aval de la filière ne garantit pas le retour de valeur aux producteurs. Concernant la différenciation, il existe en effet deux grands types de marchés qui répondent à des règles différentes de formation de prix :

- Les marchés de produits **«génériques»** : dans ce cas tous les lots sont interchangeables et le prix varie en permanence en fonction de l'écart entre l'offre et la demande globales.
- Les marchés de produits **«différenciés»** au bénéfice d'une marque ou d'un label particulier : dans ce cas la concurrence s'exerce entre différents fournisseurs ; l'acheteur final exerce une préférence et un consentement à payer au regard des bénéfices perçus et attendus et du prix proposé.

Ces deux types de marché sont observés en Suisse tant au niveau du lait que des produits transformés. La grille ci-après présente les différentes situations possibles. Lorsque l'ingrédient est un générique, même si le produit transformé est très différencié, le producteur touche le prix de base.

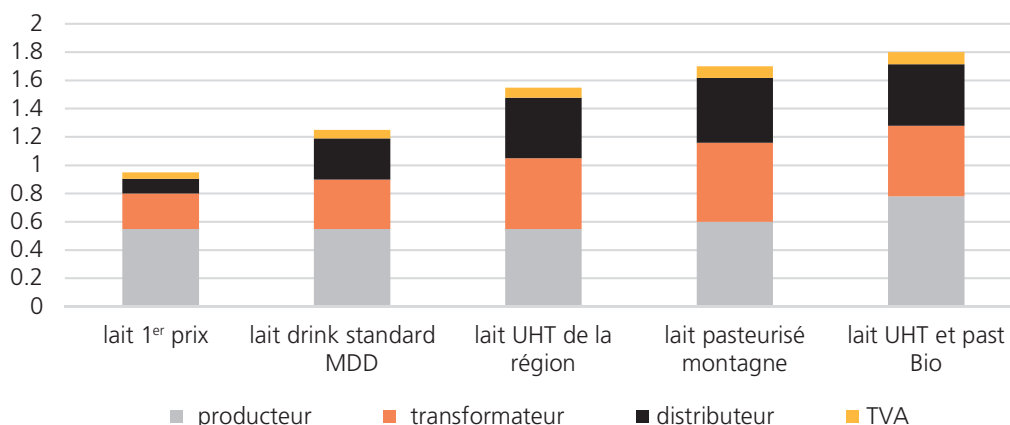
En second lieu, plus la différenciation du produit transformé est élevée (haut de la grille) et réussie, plus la part du prix qui revient au transformateur et au distributeur augmente. La part qui va revenir au producteur dépend fortement de la transparence en filière. Lorsque l'agriculteur sait ce que le transformateur va faire de son lait et à quel prix le produit fini est vendu, sa marge de négociation augmente. Par contre, s'il ignore le portefeuille de produits de son acheteur de lait générique, le prix qu'il va toucher résulte d'une péréquation opaque.

La différenciation appliquée au marché laitier



Source: S. Réviron, AGRIDEA

Distribution de la valeur selon le type de lait de consommation, 2016



Source: AGRIDEA, relevés en magasin, janvier 2017

Conclusion

L'érosion des prix du lait au producteur dans le canal industriel est constante depuis une décennie. Les producteurs du canal fromager bénéficient quant à eux de prix plus rémunérateurs, et même de prix stables, en particulier dans le cadre d'une appellation d'origine protégée. Cette stabilité des prix s'explique en partie par la structure de gouvernance qui lie le producteur à son acheteur. Dans le cadre d'une interprofession, les différents échelons de la filière sont représentés (producteurs, fromagers et affineurs) et discutent ensemble. L'interprofession offre une transparence au niveau de la négociation des prix et de la gestion des quantités. Ce niveau de transparence n'est pas atteint en filière industrielle. Il est impossible pour les producteurs de tracer l'utilisation de leur lait jusqu'au produit final en raison de la diversité de l'assortiment des produits et, également, en raison de produits parfois hautement transformés. En fonction du produit, la part du prix final touchée par le producteur peut varier sensiblement, d'environ 5% pour une boisson lactée à 40% pour une brique de lait. Ces deux exemples illustrent une opacité dans les règles de fixation des marges par la grande distribution et les transformateurs. Après la structure de gouvernance, l'autre élément contribuant à un prix correct, donc à un retour de valeur pour le producteur¹, est la différenciation réussie du produit. Une différenciation est réussie si elle est perçue par le consommateur et aussi par le distributeur. Des initiatives « laits équitables » visant à améliorer le retour de valeur au producteur se multiplient. Ces laits mettent l'accent sur les promesses faites aux consommateurs, mais le prix correct au producteur n'est pas forcément garanti et les volumes en jeu sont faibles.

¹ L'étude « Distribution de valeur en filière », 2017 (AGRIDEA article no 3177), et l'article « Analyse de la distribution de la valeur dans la filière laitière », Recherche Agronomique Suisse 9 (4): 134–141, 2018, proposent des éléments d'analyse et des pistes concrètes pour améliorer le retour de valeur aux producteurs.

Liens utiles pour les sources

www.agriculture.ch

www.agridea.ch > DOMAINES THÉMATIQUES

> Productions animales > production laitière et élevage

> Marchés, Filières

www.agristat.ch

www.bfs.admin.ch

www.blw.admin.ch

www.bobutter.ch

www.europeanmilkboard.org European Milk Board

www.fil-idf.org Fédération Internationale du Lait

www.fromagedalpage.ch

www.fromagesuisse.ch

www.fromarte.ch

www.ip-lait.ch

www.milchindustrie.ch

www.milchstatistik.ch

www.swissmilk.ch

www.swiss-milkpowder.ch

www.tsmfiduciaire.ch